



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

## **Commission de la santé et des services sociaux**

### **Rapport**

Étude détaillée du projet de loi n° 10, Loi limitant le recours aux services d'une agence de placement de personnel et à de la main-d'œuvre indépendante dans le secteur de la santé et des services sociaux  
(Texte adopté avec des amendements)

Procès-verbaux des séances des 16, 22 et 23 mars et du 4 avril 2023

---

**2023**

## TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE SÉANCE, LE JEUDI 16 MARS 2023 .....	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES .....	2
MOTIONS PRÉLIMINAIRES .....	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE .....	3
DEUXIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 22 MARS 2023 .....	5
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite) .....	5
TROISIÈME SÉANCE, LE JEUDI 23 MARS 2023 .....	7
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite) .....	7
QUATRIÈME SÉANCE, LE MARDI 4 AVRIL 2023 .....	10
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite) .....	10
REMARQUES FINALES .....	16

### ANNEXES

- I. Amendements adoptés
- II. Amendements non adoptés
- III. Documents déposés

Première séance, le jeudi 16 mars 2023

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 10, Loi limitant le recours aux services d'une agence de placement de personnel et à de la main-d'œuvre indépendante dans le secteur de la santé et des services sociaux (Ordre de l'Assemblée le 22 février 2023)

Membres présents :

M. Provençal (Beauce-Nord), président

M<sup>me</sup> Abou-Khalil (Fabre)

M<sup>me</sup> Blouin (Bonaventure)

M<sup>me</sup> Bogemans (Iberville) en remplacement de M<sup>me</sup> Lachance (Bellechasse)

M<sup>me</sup> Dorismond (Marie-Victorin)

M. Dubé (La Prairie), ministre de la Santé

M. Fortin (Pontiac), porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé

M. Marissal (Rosemont), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de santé

M<sup>me</sup> Tremblay (Hull) en remplacement de M. Chassin (Saint-Jérôme)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

M. Daniel Paré, sous-ministre associé, Direction générale des ressources humaines et de la rémunération, ministère de la Santé et des Services sociaux

M<sup>e</sup> Sokun C. Cheang, ministère de la Santé et des Services sociaux

---

La Commission se réunit à la salle Marie-Claire-Kirkland de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 34, M. Provençal (Beauce-Nord), déclare la séance ouverte.

M<sup>me</sup> la secrétaire informe la Commission des remplacements.

## REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Dubé (La Prairie) fait des remarques préliminaires.

Une discussion s'engage.

M. Fortin (Pontiac) et M. Marissal (Rosemont) font des remarques préliminaires.

À 12 h 27, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 8 minutes.

## MOTIONS PRÉLIMINAIRES

M. Marissal (Rosemont) propose :

QU'en vertu de l'article 244 de nos règles de procédure, la Commission de la santé et des services sociaux tienne, avant d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 10, Loi limitant le recours aux services d'une agence de placement de personnel et à de la main-d'œuvre indépendante dans le secteur de la santé et des services sociaux, des consultations particulières et qu'à cette fin, elle entende la personne suivante :

– Me Pierre Issalys.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Marissal (Rosemont), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Fortin (Pontiac) et M. Marissal (Rosemont) - 2.

Contre : M<sup>me</sup> Abou-Khalil (Fabre), M<sup>me</sup> Blouin (Bonaventure), M<sup>me</sup> Bogemans (Iberville), M<sup>me</sup> Dorismond (Marie-Victorin), M. Dubé (La Prairie) et M<sup>me</sup> Tremblay (Hull) - 6.

Abstention : M. Provençal (Beauce-Nord) - 1.

La motion est rejetée.

**ÉTUDE DÉTAILLÉE**

Une discussion s'engage.

Avec la permission de M. le président, M. Dubé (La Prairie) dépose le document coté CSSS-001 (annexe III).

À 13 heures, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 19 minutes.

À 13 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 14 heures.

---

À 14 h 06, la Commission reprend ses travaux.

Article 1 : Un débat s'engage.

M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am a (annexe II).

Un débat s'engage.

À 14 h 59, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 37 minutes.

Le débat se poursuit.

Avec le consentement de la Commission, M. Fortin (Pontiac) retire l'amendement coté Am a.

Le débat se poursuit.

À 15 h 21, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 16 minutes.

M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am b (annexe II).

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Paré de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 15 h 52, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 18 minutes.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M<sup>e</sup> Cheang de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'amendement.

Le débat se poursuit.

À 16 h 27, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

**Original signé par**

**Original signé par**

\_\_\_\_\_  
Stéphanie Pinault-Reid

\_\_\_\_\_  
Luc Provençal

SPR/mcb

Québec, le 16 mars 2023

Deuxième séance, le mercredi 22 mars 2023

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 10, Loi limitant le recours aux services d'une agence de placement de personnel et à de la main-d'œuvre indépendante dans le secteur de la santé et des services sociaux (Ordre de l'Assemblée le 22 février 2023)

Membres présents :

M. Provençal (Beauce-Nord), président

M<sup>me</sup> Blouin (Bonaventure)

M<sup>me</sup> Bogemans (Iberville) en remplacement de M. Chassin (Saint-Jérôme)

M<sup>me</sup> Dorismond (Marie-Victorin)

M. Dubé (La Prairie), ministre de la Santé

M. Fortin (Pontiac), porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé

M<sup>me</sup> Grondin (Argenteuil) en remplacement de M<sup>me</sup> Abou-Khalil (Fabre)

M<sup>me</sup> Lachance (Bellechasse)

M<sup>me</sup> Poulet (Laporte)

M<sup>me</sup> Zaga Mendez (Verdun) en remplacement de M. Marissal (Rosemont)

Autre participant:

M. Daniel Paré, sous-ministre associé, Direction générale des ressources humaines et de la rémunération, ministère de la Santé et des Services sociaux

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 16 h 52, M. Provençal (Beauce-Nord), déclare la séance ouverte.

M<sup>me</sup> la secrétaire informe la Commission des remplacements.

**ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)**

Une discussion s'engage.

À 17 h 01, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 7 minutes.

Article 1 (suite) : Un débat s'engage.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'amendement coté Am b (annexe II) suspendue précédemment.

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Paré de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 17 h 40, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 9 minutes.

Le débat se poursuit.

À 18 h 22, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 8 minutes.

Le débat se poursuit.

Avec le consentement de la Commission, M. Fortin (Pontiac) retire l'amendement coté Am b.

Le débat se poursuit.

M. Dubé (La Prairie) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

Un débat s'engage.

À 18 h 58, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

À 18 h 58, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

**Original signé par**

**Original signé par**

\_\_\_\_\_  
Stéphanie Pinault-Reid

\_\_\_\_\_  
Luc Provençal

SPR/col

Québec, le 22 mars 2023



Troisième séance, le jeudi 23 mars 2023

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 10, Loi limitant le recours aux services d'une agence de placement de personnel et à de la main-d'œuvre indépendante dans le secteur de la santé et des services sociaux (Ordre de l'Assemblée le 22 février 2023)

Membres présents :

M. Provençal (Beauce-Nord), président

M<sup>me</sup> Blouin (Bonaventure)

M<sup>me</sup> Bogemans (Iberville) en remplacement de M. Chassin (Saint-Jérôme)

M. Dubé (La Prairie), ministre de la Santé

M. Fortin (Pontiac), porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé

M<sup>me</sup> Grondin (Argenteuil) en remplacement de M<sup>me</sup> Abou-Khalil (Fabre)

M<sup>me</sup> Zaga Mendez (Verdun) en remplacement de M. Marissal (Rosemont)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

M. Daniel Paré, sous-ministre associé, Direction générale des ressources humaines et de la rémunération, ministère de la Santé et des Services sociaux

M<sup>e</sup> Sokun C. Cheang, ministère de la Santé et des Services sociaux

M<sup>e</sup> Jocelyn Beaudoin, spécialiste en conditions de travail, Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 14 h 05, M. Provençal (Beauce-Nord) déclare la séance ouverte.

M<sup>me</sup> la secrétaire informe la Commission des remplacements.

### **ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)**

Article 1 (suite) : Un débat s'engage sur l'amendement coté Am 1 (annexe I).

Il est convenu de permettre à M. Paré de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 14 h 24, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Fortin (Pontiac), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M<sup>me</sup> Blouin (Bonaventure), M<sup>me</sup> Bogemans (Iberville), M. Dubé (La Prairie), M. Fortin (Pontiac), M<sup>me</sup> Grondin (Argenteuil) et M<sup>me</sup> Zaga Mendez (Verdun) - 6.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Provençal (Beauce-Nord) - 1.

L'amendement est adopté.

À 14 h 56, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M<sup>e</sup> Cheang de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

M. Dubé (La Prairie) propose l'amendement coté Am 2 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Le débat se poursuit.

M. Dubé (La Prairie) propose l'amendement coté Am 3 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M<sup>e</sup> Beaudoin de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 15 h 56, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

M. Dubé (La Prairie) propose l'amendement coté Am 4 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

Le débat se poursuit.

À 16 h 21, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

Après débat, l'article est mis aux voix. À la demande de M. Fortin (Pontiac), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M<sup>me</sup> Blouin (Bonaventure), M<sup>me</sup> Bogemans (Iberville), M. Dubé (La Prairie), M. Fortin (Pontiac), M<sup>me</sup> Grondin (Argenteuil) et M<sup>me</sup> Zaga Mendez (Verdun) - 6.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Provençal (Beauce-Nord) - 1.

L'article 1, amendé, est adopté.

À 16 h 32, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

**Original signé par**

**Original signé par**

\_\_\_\_\_  
Stéphanie Pinault-Reid

\_\_\_\_\_  
Luc Provençal

SPR/col

Québec, le 23 mars 2023

Quatrième séance, le mardi 4 avril 2023

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 10, Loi limitant le recours aux services d'une agence de placement de personnel et à de la main-d'œuvre indépendante dans le secteur de la santé et des services sociaux (Ordre de l'Assemblée le 22 février 2023)

Membres présents :

M. Provençal (Beauce-Nord), président

M. Chassin (Saint-Jérôme)

M<sup>me</sup> Dorismond (Marie-Victorin)

M. Dubé (La Prairie), ministre de la Santé

M. Fortin (Pontiac), porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé

M<sup>me</sup> Lachance (Bellechasse)

M<sup>me</sup> Poulet (Laporte)

M<sup>me</sup> Tremblay (Hull) en remplacement de M<sup>me</sup> Blouin (Bonaventure)

M<sup>me</sup> Zaga Mendez (Verdun) en remplacement de M. Marissal (Rosemont)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

M<sup>e</sup> Sokun C. Cheang, ministère de la Santé et des Services sociaux

M. Daniel Paré, sous-ministre associé, Direction générale des ressources humaines et de la rémunération, ministère de la Santé et des Services sociaux

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 9 h 55, M. Provençal (Beauce-Nord), déclare la séance ouverte.

M<sup>me</sup> la secrétaire informe la Commission des remplacements.

### **ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)**

Article 2 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M<sup>c</sup> Cheang de prendre la parole.

Après débat, l'article est mis aux voix. À la demande de M. Fortin (Pontiac), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Chassin (Saint-Jérôme), M<sup>me</sup> Dorismond (Marie-Victorin), M. Dubé (La Prairie), M. Fortin (Pontiac), M<sup>me</sup> Poulet (Laporte), M<sup>me</sup> Tremblay (Hull) et M<sup>me</sup> Zaga Mendez (Verdun) - 7.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Provençal (Beauce-Nord) - 1.

L'article 2 est adopté.

Article 3 : M<sup>me</sup> Zaga Mendez (Verdun) propose l'amendement coté Am c (annexe II).

À 10 h 07, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

Avec le consentement de la Commission, M<sup>me</sup> Zaga Mendez (Verdun) retire l'amendement coté Am c.

Après débat, l'article est mis aux voix. À la demande de M. Fortin (Pontiac), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Chassin (Saint-Jérôme), M<sup>me</sup> Dorismond (Marie-Victorin), M. Dubé (La Prairie), M. Fortin (Pontiac), M<sup>me</sup> Poulet (Laporte), M<sup>me</sup> Tremblay (Hull) et M<sup>me</sup> Zaga Mendez (Verdun) - 7.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Provençal (Beauce-Nord) - 1.

L'article 3 est adopté.

Article 4 : M. Dubé (La Prairie) propose l'amendement coté Am 5 (annexe I).

À 10 h 36, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 9 minutes.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Fortin (Pontiac), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Chassin (Saint-Jérôme), M<sup>me</sup> Dorismond (Marie-Victorin), M. Dubé (La Prairie), M. Fortin (Pontiac), M<sup>me</sup> Poulet (Laporte), M<sup>me</sup> Tremblay (Hull) et M<sup>me</sup> Zaga Mendez (Verdun) - 7.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Provençal (Beauce-Nord) - 1.

L'amendement est adopté.

Un débat s'engage.

À 11 h 09, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 13 minutes.

M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 6 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Fortin (Pontiac), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Chassin (Saint-Jérôme), M<sup>me</sup> Dorismond (Marie-Victorin), M. Dubé (La Prairie), M. Fortin (Pontiac), M<sup>me</sup> Poulet (Laporte), M<sup>me</sup> Tremblay (Hull) et M<sup>me</sup> Zaga Mendez (Verdun) - 7.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Provençal (Beauce-Nord) - 1.

L'amendement est adopté.

Après débat, l'article est mis aux voix. À la demande de M. Fortin (Pontiac), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Chassin (Saint-Jérôme), M<sup>me</sup> Dorismond (Marie-Victorin), M. Dubé (La Prairie), M. Fortin (Pontiac), M<sup>me</sup> Poulet (Laporte), M<sup>me</sup> Tremblay (Hull) et M<sup>me</sup> Zaga Mendez (Verdun) - 7.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Provençal (Beauce-Nord) - 1.

L'article 4, amendé, est adopté.

Article 3.1 : Avec le consentement de la Commission, M<sup>me</sup> Zaga Mendez (Verdun) propose l'amendement coté Am d (annexe II).

Un débat s'engage.

À 11 h 48, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 9 minutes.

Le débat se poursuit.

Avec le consentement de la Commission, M<sup>me</sup> Zaga Mendez (Verdun) retire l'amendement coté Am d.

À 12 h 11, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 8 minutes.

Article 4.1 : M<sup>me</sup> Zaga Mendez (Verdun) propose l'amendement coté Am e (annexe II).

À 12 h 23, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

Le débat se poursuit.

À 12 h 28, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 12 h 30, où elle se réunira en séance de travail.

---

À 15 h 21, la Commission reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'amendement introduisant l'article 4.1.

À 15 h 28, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Article 5.1 : Avec le consentement de la Commission, M. Dubé (La Prairie) propose l'amendement coté Am f (annexe II).

Un débat s'engage.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'amendement introduisant l'article 5.1.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'amendement introduisant l'article 4.1 suspendue précédemment.

Article 4.1 (suite) : Le débat se poursuit sur l'amendement coté Am e (annexe II).

À 15 h 45, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 8 minutes.

Le débat se poursuit.

Avec le consentement de la Commission, M<sup>me</sup> Zaga Mendez (Verdun) retire l'amendement coté Am e.

Article 5 : M. Dubé (La Prairie) propose l'amendement coté Am 7 (annexe I).

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Paré de prendre la parole.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Fortin (Pontiac), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Chassin (Saint-Jérôme), M<sup>me</sup> Dorismond (Marie-Victorin), M. Dubé (La Prairie), M. Fortin (Pontiac), M<sup>me</sup> Lachance (Bellechasse), M<sup>me</sup> Poulet (Laporte), M<sup>me</sup> Tremblay (Hull) et M<sup>me</sup> Zaga Mendez (Verdun) - 8.

Contre : Aucun.



Abstention : M. Provençal (Beauce-Nord) - 1.

L'amendement est adopté.

L'article 5, amendé, est adopté.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'amendement introduisant l'article 5.1 suspendue précédemment.

Article 5.1 (suite) : Le débat se poursuit sur l'amendement coté Am f (annexe II).

L'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Fortin (Pontiac), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Chassin (Saint-Jérôme), M<sup>me</sup> Dorismond (Marie-Victorin), M. Dubé (La Prairie), M. Fortin (Pontiac), M<sup>me</sup> Lachance (Bellechasse), M<sup>me</sup> Poulet (Laporte), M<sup>me</sup> Tremblay (Hull) et M<sup>me</sup> Zaga Mendez (Verdun) - 8.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Provençal (Beauce-Nord) - 1.

L'amendement est adopté et le nouvel article 5.1 est donc adopté. Par conséquent, l'amendement coté Am f porte maintenant la cote Am 8 (annexe I).

Article 6 : Après débat, l'article est mis aux voix. À la demande de M. Fortin (Pontiac), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Chassin (Saint-Jérôme), M<sup>me</sup> Dorismond (Marie-Victorin), M. Dubé (La Prairie), M. Fortin (Pontiac), M<sup>me</sup> Lachance (Bellechasse), M<sup>me</sup> Poulet (Laporte), M<sup>me</sup> Tremblay (Hull) et M<sup>me</sup> Zaga Mendez (Verdun) - 8.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Provençal (Beauce-Nord) - 1.

L'article 6 est adopté.

À 16 h 20, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Titre du projet de loi : M<sup>me</sup> Zaga Mendez (Verdun) propose l'amendement coté Am g (annexe II).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M<sup>me</sup> Zaga Mendez (Verdun), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Zaga Mendez (Verdun) - 1.

Contre : M. Chassin (Saint-Jérôme), M<sup>me</sup> Dorismond (Marie-Victorin), M. Dubé (La Prairie), M<sup>me</sup> Lachance (Bellechasse), M<sup>me</sup> Poulet (Laporte) et M<sup>me</sup> Tremblay (Hull) - 6.

Abstention : M. Fortin (Pontiac) et M. Provençal (Beauce-Nord) - 2.

L'amendement est rejeté.

Le titre du projet de loi est adopté.

Sur motion de M. Provençal (Beauce-Nord), la Commission recommande la renumérotation du projet de loi amendé.

M. Provençal (Beauce-Nord) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

### REMARQUES FINALES

M<sup>me</sup> Zaga Mendez (Verdun), M. Fortin (Pontiac), M. Dubé (La Prairie) et M. Provençal (Beauce-Nord) font des remarques finales.

À 16 h 47, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux au mercredi 5 avril 2023, à 8 heures, où elle se réunira en séance de travail.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

**Original signé par**

**Original signé par**

\_\_\_\_\_  
Stéphanie Pinault-Reid

\_\_\_\_\_  
Luc Provençal

SPR/col

Québec, le 4 avril 2023

## **ANNEXE I**

### **Amendements adoptés**

## **ANNEXE II**

### **Amendements non adoptés**

## **ANNEXE III**

### **Documents déposés**

Documents déposés

**Séance du 16 mars 2023**

Ministre de la santé. Arrêté numéro 2021-017

CSSS-001